

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du **5 juillet 2022**, le règlement numéro 2010-203-29 intitulé « *Règlement modifiant le règlement 2010-203 pour revoir les dispositions concernant les locations de salle de la FADOQ* ».

Ce règlement modifie l'annexe « D » du règlement 2010-203 intitulé « *Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton* » afin de modifier les dispositions concernant la location de salle lors des soirées de danse offertes par la FADOQ aux membres non-résidents.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau du soussigné où toute intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 13^e jour de juillet 2022



Nabil Boughanmi,
Directeur général
et greffier-trésorier

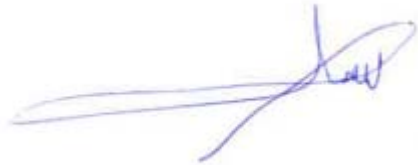
Certificat de Publication

AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-203-29

Je soussigné, Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9h00 et 17h00 ce 13^e jour du mois de juillet 2022, à chacun des endroits suivants, à savoir:

- au bureau municipal;
- sur le site internet de la Municipalité;
- dans l'édition d'août 2022 du journal municipal «Le Bavard ».

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour du mois de juillet 2022.



Nabil Boughanmi,
Directeur général
et greffier-trésorier